

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 mai 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 11 mai, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mardi 2 mai 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Chamousset en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 47

Nombre de membres votants : 57

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF			X
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN		JF CLARAZ	X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		S. SCHNEIDER	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		JP GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		JJ BAZIN	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS			X
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY		V. REYNAUD	X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. BOUVIER	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		D. ATES	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

91-2023 MODIFICATION DES GRILLES TARIFAIRES DU SERVICE ENFANCE

Rapporteur : Arlette BRET

Les quatre centres de loisirs enfance gérés par la CCCS (Montmélian, Chamoux, Porte de Savoie et Valgelon La Rochette) sont impactés directement par l'augmentation des coûts de repas (renouvellement marché public en cours), des déplacements (achat de prestations de transport, achat de carburant et location de minibus), des prestations et des charges de personnel (évolution du point d'indice et hausse du SMIC).

La grille de tarification sociale des quatre centres de loisirs n'a pas évolué depuis 2017, impliquant de fait une baisse du taux de participation des familles au fonctionnement de ce service, au regard d'un budget global à la hausse et financé par la Communauté de communes sur fonds propres. Actuellement, le coût global d'une journée de centre de loisirs est de 47 euros par enfant accueilli. La participation moyenne des familles est de l'ordre de 14 euros par journée et par enfant, la différence entre cette participation et le coût de fonctionnement global étant pris en charge par la CAF et la Communauté de communes.



Il est proposé de faire évoluer la tarification sociale enfance à compter du 1^{er} septembre 2023, afin de ne pas créer un décalage trop important entre la stagnation des tarifs, qui se traduit par une baisse de la part de la participation des familles, et l'augmentation constante depuis trois ans des coûts de fonctionnement de ces structures. Néanmoins, et afin de ne pas trop impacter les familles, il est proposé de procéder à une évolution mesurée, notamment pour les premières tranches de quotient familial. Les nouveaux tarifs proposés sont arrondis au dixième le plus proche, afin de faciliter la gestion des paiements en régie directe.

Par ailleurs, il est proposé d'appliquer la tarification sociale prévue pour les habitants Cœur de Savoie aux agents de la Communauté de communes Cœur de Savoie qui résident en dehors du territoire. En effet, les agents qui travaillent pour la CCCS mais ne résidant pas sur le territoire se voient actuellement appliquer la grille tarifaire des extérieurs. Or, face aux difficultés de recrutement auxquelles la CCCS fait face, et aux problématiques de garde d'enfants rencontrées par certains agents et/ou futurs agents, cette proposition est à valoriser comme un plus dans la politique d'attractivité de la CCCS. Dans les faits, cette mesure ne concerne que quelques unités d'agents. Compte tenu des capacités d'accueil de certaines structures enfance, les familles hors territoire demeurent non prioritaires.

La grille de tarification sociale actuellement en vigueur est basée sur 9 tranches de QF avec des tarifs pour les résidents Cœur de Savoie et des tarifs hors territoire. Elle se décline de la manière suivante :

Tranche de QF	Tarifs résidents Cœur de Savoie				<u>Tarifs réduits</u> si inscription sur une semaine complète		Tarifs hors Cœur de Savoie				<u>Tarifs réduits</u> si inscription sur une semaine complète	
	Par demi-journée	Par demi-journée	Par journée	Par journée	Total semaine 5 jours	Total semaine 5 jours	Par demi-journée	Par demi-journée	Par journée	Par journée	Total semaine 5 jours	Total semaine 5 jours
	Avec repas	Sans repas (si PAI)	Avec repas	Sans repas (si PAI)	Avec Repas	Sans repas (si PAI)	Avec repas	Sans repas (si PAI)	Avec repas	Sans repas (si PAI)	Avec Repas	Sans repas (si PAI)
1 ≤ 350	3.40	2.98	5.50	5.10	17.50	15.40	5.95	5.20	9.62	8.92	30.63	26.95
2 De 351 à 500	4.70	4.11	7,60	7.00	27.50	24.55	8.25	7.19	13.30	12.25	48.13	42.96
3 De 501 à 650	6,00	5.25	9,70	9.00	38,00	34.25	10.50	9.19	16.98	15.75	66.50	59.94
4 De 651 à 850	7.40	6.47	11,90	11.00	48.50	43.85	12.95	11.30	20.80	19.25	84.88	76.74
5 De 851 à 1 050	8.80	7.70	14.20	13.10	59.50	54.40	15.40	13.48	24.85	22.90	104.13	95.20
6 De 1 051 à 1350	10.10	8.83	16.40	15.15	71,00	64.65	17.68	15.45	28.70	26.51	124.25	113.14
7 De 1351 à 1850	11.50	10.06	18.60	17.15	82,00	74.80	20.13	17.60	32.55	30.01	143.50	130.90
8 De 1851 à 2100	12.90	11.28	20.90	19.30	93,00	84.90	22.58	19.74	36.58	33.78	162.75	148.58
9 ≥ 2101	14.30	12.50	23.10	21.30	104.50	95.50	25,00	21.90	40.40	37.28	182.88	167.13

Ainsi, la Communauté de communes propose une évolution des tarifs selon les modalités suivantes :

- ↳ Pas d'augmentation pour la 1^{ère} tranche de QF (inférieure à 350)
- ↳ Une augmentation de 1% pour les tranches 2 à 5 (entre 351 et 1050)
- ↳ Une augmentation de 2,5% pour les tranches 6 et 7 (entre 1051 à 1850)
- ↳ Une augmentation de 4% pour les tranches 8 et 9 (plus de 1851)

Selon ces modalités d'évolution, la nouvelle grille de tarification sociale se décline de la manière suivante :

Tranche de QF	<u>Tarifs résidents Cœur de Savoie</u>				<u>Tarifs réduits</u> <i>si inscription sur une semaine complète</i>		<u>Tarifs hors Cœur de Savoie</u>				<u>Tarifs réduits</u> <i>si inscription sur une semaine complète</i>	
	<i>Par demi-journée</i>	<i>Par demi-journée</i>	<i>Par journée</i>	<i>Par journée</i>	<i>Total semaine 5 jours</i>	<i>Total semaine 5 jours</i>	<i>Par demi-journée</i>	<i>Par demi-journée</i>	<i>Par journée</i>	<i>Par journée</i>	<i>Total semaine 5 jours</i>	<i>Total semaine 5 jours</i>
	<i>Avec repas</i>	<i>Sans repas (si PAI)</i>	<i>Avec repas</i>	<i>Sans repas (si PAI)</i>	<i>Avec Repas</i>	<i>Sans repas (si PAI)</i>	<i>Avec repas</i>	<i>Sans repas (si PAI)</i>	<i>Avec repas</i>	<i>Sans repas (si PAI)</i>	<i>Avec Repas</i>	<i>Sans repas (si PAI)</i>
1 ≤ 350	3,40	3,00	5,50	5,10	17,50	15,40	6,00	5,20	9,60	8,90	30,60	27,00
2 De 351 à 500	4,75	4,15	7,70	7,10	27,80	24,80	8,30	7,30	13,45	12,40	48,60	43,40
3 De 501 à 650	6,10	5,30	9,80	9,10	38,40	34,60	10,60	9,30	17,15	15,90	67,10	60,55
4 De 651 à 850	7,45	6,55	12,00	11,10	49,00	44,30	13,10	11,40	21,00	19,45	85,70	77,50
5 De 851 à 1 050	8,90	7,80	14,30	13,25	60,10	54,90	15,60	13,60	25,10	23,10	105,20	96,15
6 De 1 051 à 1350	10,35	9,00	16,80	15,50	72,80	66,30	18,10	15,85	29,40	27,20	127,35	116,00
7 De 1351 à 1850	11,80	10,30	19,00	17,60	84,00	76,70	20,65	18,00	33,40	30,80	147,10	134,20
8 De 1851 à 2100	13,50	11,75	21,70	20,10	96,70	88,30	23,50	20,50	38,00	35,10	169,30	154,50
9 ≥ 2101	14,90	13,00	24,00	22,15	108,70	99,30	26,00	22,80	42,00	38,80	190,20	173,80

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications de la grille tarifaire du service enfance à compter du 1^{er} septembre 2023.
- **APPROUVE** l'application de la grille résidents Cœur de Savoie aux agents travaillant pour la CCCS et ne résidant pas sur le territoire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance

Sébastien MARTINET



La Présidente,

Béatrice SANTAIS

